

N° 37829-2021/1-ACTS/DAJI

Date du : 21 avril 2021

Rapport de présentation

OBJET : Organisation interne de la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) de la province Sud.

PJ : Un projet d'arrêté.

L'organisation de la DAJI a été revue par la délibération n° 7-2021/APS du 1^{er} avril 2021 *relative à la modification de la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.*

Afin de tirer les conséquences de cette réorganisation, il est proposé d'ajuster et de préciser l'organisation interne des trois services de la direction. Les principaux changements opérés sont les suivants :

1/ Au sein du service des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR) :

- le bureau de la documentation est supprimé ;
- la mission de rédaction des rapports des commissions de l'assemblée est supprimée car elle est exercée par le service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA).

2/ Au sein du SSACA, dont les missions sont précisées pour tenir compte notamment de la dématérialisation :

- la mission de rédaction des rapports de commissions de l'assemblée est attribuée au bureau du secrétariat de l'assemblée (BSA) ;
- il est donné une meilleure visibilité, en conformité avec l'élargissement de ses missions, à la cellule SALSA qui devient la cellule applications métiers (CAM).

3/ Au sein du service des relations administratives (SRA), il est tiré les conséquences de la mutualisation des missions liées à la gestion comptable, financière et des ressources humaines des quatre directions du pôle fonctionnel (DAJI, DFI, DRH et DSIN), du secrétariat général et du cabinet de l'exécutif.

Le SRA est réorganisé comme suit, afin notamment d'absorber la charge de travail supplémentaire liée à la gestion comptable et du personnel et de renforcer la compétence de gestion des débits de boissons en répondant à l'objectif provincial de développer un contrôle sur site renforcé des exploitants :

- le bureau des finances (BF) récupère les missions de gestion des ressources humaines et devient le bureau des finances et des ressources humaines (BFRH) ;
- le bureau de l'administration générale et des ressources humaines (BAGRH) devient le bureau des démarches administratives (BDA), en charge uniquement des GDPL et des débits de boissons ;
- le bureau des relations au public (BRP) est maintenu, avec un élargissement de ses missions à la professionnalisation des accueils des directions provinciales.

Consulté le 5 mai 2021, le comité technique paritaire de l'administration de la province Sud a émis un avis favorable.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.